



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

nombre de Conseillers: en exercice: 22 Présents : 15 Votants : 18 (dont 3 procurations)

L'an deux mille vingt-deux le trois octobre le conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de spectacle de La Roche-Chalais sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.**

Date de convocation : 29 septembre 2022

PRESENTS : HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., CAZERES C., HUGON DE MASGONTIER A., REY N., LAGORGETTE P., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A.,

ABSENTS EXCUSÉS : VIAUD A. procuration à LACHAUD J., VALLECILLO C., BOISDRON C. procuration à SAUTREAU J. M., CHABANET M., LECOQ T., ITHURBURU J.J., MALLET J. procuration à RAVON A.,

SECRETAIRE : RAMBONONA R.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2022

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 12/09/2022. Le compte-rendu est adopté à ***l'unanimité***.

1 – AVENANT CONVENTION ORANGE

Le Maire indique qu'un avenant à la convention entre la commune et Orange (ex France Telecom) est proposé pour réduire l'assiette de 60m² à 40m², le reste étant sans changement.

Une nouvelle convention avec TOTEM pour 20m² est proposée pour une durée déterminée de 12 ans avec une redevance fixée à 1.600€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte l'avenant à la convention proposé entre la commune et Orange
- Accepte la nouvelle convention proposée avec TOTEM.

2 - DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL

DM N°6 pour 37 000 euros afin de pouvoir payer la totalité des factures pour cette opération (opération travaux non-inscrits et mission CSPS) :

DESIGNATION	BUDGET 2022	VIREMENT
Opération : 602 art. 2131-ACHAT IMMEUBLE ET TERRAIN		+ 37.000.00
Travaux de bâtiments art. 2131	-34.000.00	
Achat de matériel divers art. 2188	- 3.000.00	
TOTAL	- 37 000.00	+ 37 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la décision modificative présentée.

3 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (C.D.A.S.)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité est adhérente au Comité Départemental d'Action Social depuis le 1^{er} janvier 2008, conformément à la loi 2007-209, dans laquelle il est fait mention de l'obligation à toutes les collectivités d'offrir au personnel des prestations d'action sociale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cotisation est calculée en appliquant un pourcentage de 1,30 sur le montant de la masse salariale de janvier de l'année N, et 150 euros par adhérent retraité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Décide** de renouveler l'adhésion au C.D.A.S. pour l'année 2023,
- **S'engage** à inscrire au budget le montant total de la cotisation,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

4 - PARTENARIAT 4L TROPHÉE

Lors de la réunion du Conseil de Septembre, il a été décidé à la majorité de participer au montage financier de l'opération « 4L Trophée ». Il est proposé au Conseil de délibérer sur un montant d'aide, accompagné de la campagne de communication dans laquelle la commune aura sa place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Décide** de participer au partenariat pour un montant de 250€.

5 - PETITES VILLES DE DEMAIN

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Afin de bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), les parties ont souhaité s'engager dans une convention d'ORT permettant d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence au projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye.

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Saint-Aulaye-Puymangou et de La Roche-Chalais - lauréates du dispositif Petites Villes de Demain - ont souhaité s'engager aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 29/03/2021.

Monsieur le Maire présente la stratégie de revitalisation du territoire retenue selon 4 orientations :

✓ **Orientation 1 : Repenser l'aménagement du centre-bourg**

Pour renforcer le poids de la centralité, les projets d'aménagement portés par la commune veillent à améliorer le cadre de vie qui passe par un aménagement qualitatif des espaces publics du centre-bourg. L'idée est ici d'assurer leur mise en valeur, de garantir le bon fonctionnement et la sécurité de l'ensemble des usages de ce centre-bourg en terme de déplacements, faire ralentir le flux des véhicules sur un axe important et départemental et enfin d'organiser le stationnement des véhicules à proximité des commerces et services.

✓ **Orientation 2 : Améliorer l'offre d'habitat en centre-bourg**

La redynamisation d'une commune comme celle de La Roche-Chalais repose sur une capacité à accueillir des habitants dans de bonnes conditions. La priorité de la commune porte sur la production d'une offre de logements diversifiée et de qualité dans le cadre de projets économes de la ressource foncière tout en limitant l'étalement urbain.

Une attention particulière est portée à la lutte contre l'habitat indigne qui caractérise deux îlots du centre-bourg de la Roche-Chalais. Des réflexions autour d'habitat inclusif à destination de populations séniors - en lieu et place d'une friche urbaine - sont également en cours.

✓ **Orientation 3 : Maintenir et renforcer le commerce de centre-bourg**

La revitalisation du territoire implique nécessairement de proposer des services de qualité, adaptés à la demande des habitants actuels et de ceux que l'on souhaite attirer.

En complément des actions menées à l'échelle de la Communauté de Communes, une attention particulière est portée dans l'ORT sur 3 secteurs économiques propres au développement de la commune et non délocalisables : le commerce, l'industrie, la santé.

✓ **Orientation 4 : Agir pour la transition écologique**

La revitalisation du territoire doit être durable pour qu'elle soit bénéfique aux habitants d'aujourd'hui et demain. A ce titre, la commune de La Roche-Chalais a souhaité que l'ORT consolide l'engagement du territoire dans la transition écologique notamment sur les enjeux autour de l'eau, la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie appliquées aux logements, aux bâtiments publics et aux mobilités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention cadre Petites Villes de Demain ci-annexé valant Opération de Revitalisation du Territoire ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'action ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

6 – PLACE DU PUIITS QUI CHANTE

Le projet de réaménagement de la Place du Puits qui Chante avance en lien avec l'architecte de l'Agence Technique Départementale et prend en compte les différentes remarques émises. Un point est fait avec projection du nouveau plan.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de poursuivre le programme. Le projet sera présenté à la population lors d'une réunion publique.

7 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Comme prévu, une rencontre a eu lieu le 26 septembre à la Préfecture de la Dordogne avec le responsable du service qui gère ce type de dossiers. D'autres contacts ont eu lieu parallèlement avec différents acteurs liés à ce plan pour la mise en œuvre d'un plan de travail. Un diaporama sera présenté afin de montrer les différents éléments devant préciser un PCS. De plus, devra être constitué un groupe de travail constitué d'élus, outre le maire et les deux maires délégués.

Débat sur le contenu du PCS et vote sur la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail sera constitué de :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------|
| - J.M. SAUTREAU, Maire | P. LAGORGETTE |
| - A VIAUD, Maire délégué | A. HUGON DE MASGONTIER |
| - D VICAIRE BONNIEU, Maire déléguée | J. LACHAUD |

8 – Infos SMICVAL

La rencontre prévue en mairie avec le Président du SMICVAL s'est tenue le 20 septembre dernier et s'est voulue constructive. Un point d'information est fait sur l'avancée des décisions et sur un calendrier de futurs travaux.

9 – SUBVENTION TÉLÉTHON

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année des subventions sont accordées, il propose de valider une subvention pour le TELETHON 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Décide** de verser une subvention de 350 euros au profit du TELETHON 2022.

10 – AVENANT CONVENTION APL pour les 2 logements sociaux du bourg de Saint-Michel l'Ecluse et Léparon

Le Maire rappelle que pour que les locataires puissent bénéficier de l'APL (Allocation Personnalisée au Logement), le bailleur doit avoir conclu, pour le ou les programmes concernés, une convention APL avec l'Etat.

Il s'agit de signer un avenant à la convention n° 24 3 12 1993 80 415 617 du 30/12/1993, afin de proroger celle-ci de 9 ans soit jusqu'au 30/06/2032.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Accepte** de proroger la convention pour une durée de 9 ans
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant.

11 – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Maire rappelle la délibération du 17/01/2022 portant sur la demande de subvention au Conseil Départemental au titre des contrats de territoires pour les travaux d'isolation et de rénovation énergétique des bâtiments communaux et indique qu'il convient d'ajouter au plan de financement l'achat de la chaudière du camping d'un montant de 9.252€ HT.

DEPENSES HT		RECETTES	
FOURNITURES ET INSATLLATION MENUISERIES CLUB HOUSE TENNIS	9 900,00	DETR	20 050,00
		sollicitation de 40%	
ISOLATION PAR EXTERIEUR MAM	40 540,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL	17 907,00
AVEC OPTION 1, 2 ET 3		sollicitation de 30%	
REPLACEMENT CHAUDIÈRE SANITAIRE CAMPING MUNICIPAL	9 252,00	autofinancement	21 735,00
total général HT	59 692,00	total général HT	59 692,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Accepte** de solliciter une subvention de 30%, soit 17 907,00 euros,
- **Désigne** le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

12 – INAUGURATION du City Stade

L'inauguration du City Stade aura lieu le 29 octobre 2022. Il est envisagé de donner à cet équipement sportif, le nom de Noémie LACHAUD, Handballeuse professionnelle originaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de baptiser le City Stade « Noémie LACHAUD »

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS:

André VIAUD : absent

Jacky DUCOURTIOUX : RAS

Delphine VICAIRE BONNIEU :

- Avec la sécheresse, de nombreuses fissures apparaissent sur les routes
- RDV le 4/10 avec l'asso Isle et Dronne et le SRB Dronne pour le nettoyage de l'étang de Bellefont
- Association « le Gant & la Plume » : il s'agit d'une association qui vient en aide à toute personne victime d'injustice, d'agression, de vol, de viol,...

Martine CONIJN :

- Très bons retours sur le forum des associations
- Médiathèque : programmation cercle des lecteurs, question pour un champion
- Vernissage fête de la science le 14/10
- Festival du conte du 21 au 23/10
- Soirée Jazz et Vin le 12/11

Xavier HALLAIRE :

- Travail mémoriel sur la Shoah : l'exposition « Les juifs de France dans la Shoah » salle de spectacle du 28/09 au 11/10
- Commémoration de la rafle du 8 octobre 1942 : cérémonies d'inauguration des stèles en présence des familles le 8/10
- Colis de Noël pour tous les aînés (1 ou 2 personnes)

Jocelyne LACHAUD :

- Bons retours sur la journée de patrimoine
- Travail en cours sur la motte de Vaudu

Rémi RAMBONONA

- Commission des finances du 21/09 : pas de difficultés envisagées pour la fin de l'année

Jean-Michel SAUTREAU

- Projet de forage : réunion le 4/10 au SMDE 24
- RDV le 5/10 avec Mme BOURGES Chargée de mission à la région Nouvelle Aquitaine pour des aménagements possibles de la zone industrielle
- Aménagement du patrimoine : document sur la Fondation du patrimoine a étudié afin de voir si la commune peut prétendre à des subventions
- Commémoration du 11 novembre :
 - o Cérémonie au monument du cimetière de LRC pour les élèves CE2, CM1 et CM2 le 10/11 à 14h
 - o Le 11/11 : 9h30 SMR, 10h15 SML, 11h LRC suivi du pot de l'amitié à la salle de spectacle
- Un état précis des routes, chemins et pistes DFCI doit être dressé afin de recensés les dégâts occasionnés par les nombreux véhicules qui les empruntent
- Une étude a été demandé à l'ATD sur les possibilités d'aménagement de l'étage de l'ALSH afin d'accueillir plus d'enfants
- Le CD 24 versera 10.000€ à la commune au titre des amendes de Police et 3.000€ à une association pour la commémoration du 8/10.

Fin de séance à 22h15